

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 12 MAI 2014

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 12 mai 2014 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

M. Pierre Yelle, maire
MM. Pascal Théroix, conseiller
Jean Duhaime, conseiller
Yves Plante, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
Mme Julie Bouchard, conseillère

M^{me} Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière

Assistance : 12 citoyens

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Pierre Yelle, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Yelle, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

14-05-100

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour;
Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard
Appuyé par le conseiller Yves Plante
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

14-05-101

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2014

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2014;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2014 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

14-05-102

5. Adhésion au Comité ZIP du Lac Saint-Pierre pour l'année 2014 et nomination du représentant

CONSIDÉRANT qu'il faut compléter le formulaire d'adhésion pour le Comité ZIP du Lac Saint-Pierre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADHÉRER au Comité ZIP du Lac Saint-Pierre pour l'année 2014 et ce, au montant de 40,00 \$ représentant la cotisation d'une municipalité;

DE NOMMER monsieur Pierre Yelle, maire, représentant pour la municipalité de Saint-François-du-Lac, au sein de ce comité;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

14-05-103

6. Fondation québécoise du cancer – Don 2014

CONSIDÉRANT que la Fondation québécoise du cancer amasse des fonds dans le but d'offrir des services d'hébergement, d'information et d'accompagnement pour les personnes atteintes d'un cancer;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire contribuer en attribuant un don de 100,00 \$ pour l'année 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

DE PAYER un montant de 100,00 \$ à la Fondation québécoise du cancer, représentant le don annuel que le conseil municipal veut attribuer, pour l'année 2014;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

14-05-104

7. Journal l'Annonneur – Espace publicitaire dans le cadre de la Fête nationale des québécois

CONSIDÉRANT que le Journal l'Annonneur nous propose un espace publicitaire d'un quart (1/4) de page en noir et blanc, au montant de 200 \$ plus les taxes applicables, concernant des souhaits pour la Fête nationale des québécois;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-345 « Publication » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

14-05-105

8. Publicité pour le Vélo sur la Rivière – Journal l'Annonceur et cahier Plaisirs d'été

CONSIDÉRANT que la publicité du cahier Plaisirs d'été est un espace réservé à chaque année pour l'activité « Vélo sur la Rivière » et qu'elle vise plus particulièrement les touristes;

CONSIDÉRANT qu'une publicité dans le journal l'Annonceur est également de mise afin d'annoncer le retour de l'activité dans la région;

CONSIDÉRANT que les coûts de publicité sont de 385 \$ pour le cahier Plaisirs d'été (1/4 de page couleur) et 212 \$ pour le journal l'Annonceur (1/3 de page en noir et blanc), le tout plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-622-00-447 « Dépenses ponton », les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

14-05-106

9. Journal l'Annonceur – Publicité pour le Bas Saint-François en affaires

CONSIDÉRANT que le Journal l'Annonceur va publier un cahier Affaires pour le Bas Saint-François dans l'édition du 3 juin 2014;

CONSIDÉRANT qu'il nous propose un espace publicitaire de la grandeur d'une carte d'affaire en couleur au coût de 65 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-345 « Publication » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

14-05-107

10. Le groupe ACCIsst, mutuelle de prévention – Contribution annuelle

CONSIDÉRANT que le Groupe ACCIsst est notre mutuelle de prévention et que le coût du renouvellement est de 1 000 \$ annuellement plus les taxes applicables;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que l'adhésion et la participation à une mutuelle de prévention apporte des économies considérables pour l'employeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUVELER notre adhésion à la mutuelle de prévention Groupe ACCIst et autoriser un paiement de 1 149,75 \$ à leur nom;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-252 « CSST-Adm » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

14-05-108

11. Adjudication de contrat – Déneigement des chemins

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres, pour un contrat d'une durée de trois ans, a été publié dans le Journal Les 2 Rives ainsi que par courrier électronique sur le site officiel « SEAO » approuvé par le gouvernement;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu trois soumissions conformes et dont les propositions sont les suivantes :

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	TOTAL
Ferme Alexis SENC :	86 231.25\$	86 231.25\$	86 231.25\$	258 693.75\$
Les entreprises Bergeron :	91 980.00\$	97 728.75\$	103 477.50\$	293 186.25\$
Yvon Gamelin :	135 670.50\$	142 454.03\$	149 576.73\$	427 701.26\$

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme est de de la Ferme Alexis SENC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER pour une période de trois ans le contrat de déneigement et de déglacage des chemins d'hiver à « Ferme Alexis SENC » pour une somme totale et forfaitaire de 258 693.75 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément à l'avis au soumissionnaire et au bordereau de soumission;

DÉSIGNER le maire et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer tous les documents nécessaires pour le présent contrat;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense en cinq (5) versements égaux pour chacune des années, soit un au milieu des mois de décembre et les quatre (4) autres au milieu de chacun des mois de janvier, février, mars et mai et ce, jusqu'au mois de mai 2017 inclusivement;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-330-00-443 « Déneigement des chemins d'hiver » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

14-05-109

12. École Vincent-Lemire – Commandite pour l’agenda

CONSIDÉRANT que l’école Vincent-Lemire demande une commandite de 50 \$, pour l’agenda scolaire 2014-2015 des jeunes de neuf à douze ans, afin de les initier à la planification et au respect des échéances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense de 50 \$ au nom de la Commission Scolaire de la Rivéraine et d’envoyer le paiement à l’École Vincent-Lemire;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

14-05-110

13. Adoption du règlement de plan d’urbanisme numéro PU-01-2014

CONSIDÉRANT QU’un projet de règlement de plan d’urbanisme numéro PU-01-2014 a été adopté le 14 avril 2014;

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion a été présenté le 14 avril 2014;

CONSIDÉRANT QU’une assemblée publique de consultation s’est tenue le 5 mai 2014;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, qu’ils déclarent l’avoir lu et ont demandé dispense de lecture lors de son adoption;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Thérout

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’ADOPTER, sans changement, le règlement visant le remplacement du plan d’urbanisme village numéro 217-89 et paroisse numéro 03-89 de la Municipalité de Saint-François-du-Lac et intitulé « Règlement numéro PU-01-2014 de plan d’urbanisme »;

Copie de ce règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

14-05-111

14. Adoption du règlement de zonage numéro ZO-02-2014

CONSIDÉRANT QU’un projet de règlement de zonage numéro ZO-02-2014 a été adopté le 14 avril 2014;

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion a été présenté le 14 avril 2014;

CONSIDÉRANT QU’une assemblée publique de consultation s’est tenue le 5 mai 2014;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, qu’ils déclarent l’avoir lu et ont demandé dispense de lecture lors de son adoption;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER, sans changement, le règlement visant le remplacement des règlements de zonage village numéro 165-83 et paroisse numéro 02-90 de la Municipalité de Saint-François-du-Lac suite à la révision du plan d'urbanisme et intitulé « Règlement numéro ZO-02-2014 de zonage »;

Copie de ce règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

14-05-112

15. Adoption du règlement de lotissement numéro LO-03-2014

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement de lotissement numéro LO-03-2014 a été adopté le 14 avril 2014;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été présenté le 14 avril 2014;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 5 mai 2014;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, qu'ils déclarent l'avoir lu et ont demandé dispense de lecture lors de son adoption;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER, sans changement, le règlement visant le remplacement des règlements de lotissement village numéro 166-83 et paroisse numéro 03-90 de la Municipalité de Saint-François-du-Lac suite à la révision du plan d'urbanisme et intitulé « Règlement numéro LO-03-2014 de lotissement »;

Copie de ce règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

14-05-113

16. Adoption du règlement de construction numéro CO-04-2014

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement de construction numéro CO-04-2014 a été adopté le 14 avril 2014;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été présenté le 14 avril 2014;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 5 mai 2014;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, qu'ils déclarent l'avoir lu et ont demandé dispense de lecture lors de son adoption;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'ADOPTER le règlement visant le remplacement des règlements de construction village numéro 167-83 et paroisse numéro 01-90 de la Municipalité de Saint-François-du-Lac suite à la révision du plan d'urbanisme et intitulé « Règlement numéro CO-04-2014 de construction »;

Copie de ce règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

14-05-114

17. Adoption du règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme et sur les permis et certificats numéro AD-05-2014

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme et sur les permis et certificats numéro AD-05-2014 a été adopté le 14 avril 2014;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été présenté le 14 avril 2014;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 5 mai 2014;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, qu'ils déclarent l'avoir lu et ont demandé dispense de lecture lors de son adoption;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER le règlement visant le remplacement des règlements administratifs village numéro 168-83 et paroisse numéro 04-90 de la Municipalité de Saint-François-du-Lac suite à la révision du plan d'urbanisme et intitulé « Règlement numéro AD-05-2014 sur l'administration des règlements d'urbanisme et sur les permis et certificats »;

Copie de ce règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

14-05-115

18. Adoption du rapport financier du vérificateur au 31 décembre 2013

CONSIDÉRANT que selon l'article 176.1 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière doit déposer le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur préparé en date du 08 mai 2014 par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton;

CONSIDÉRANT que madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière, a expliqué les principaux points des états financiers à la séance du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ENTÉRINER le rapport financier au 31 décembre 2013 de la Municipalité de Saint-François-du-Lac tel que préparé par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton et déposé par la secrétaire-trésorière.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

14-05-116

19. **Mandat à la firme Aquatech – Caractérisation et campagne de mesures pour une étude sur la capacité résiduelle en vue de développements domiciliaires**

CONSIDÉRANT que la firme BPR, propose que la firme Aquatech réalise la caractérisation et la campagne de mesures, afin d'effectuer par la suite l'étude sur la capacité résiduelle en vue de développements domiciliaires;

CONSIDÉRANT que la firme Aquatech offre ses services pour la somme forfaitaire de 5 195 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER la firme Aquatech pour la réalisation de cette étude;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-415-00-411 « Honoraires professionnels – Égout » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

14-05-117

20. **Transmission d'un plan d'action au MAMROT et au MDDEFP pour trouver la source des écarts obtenus à l'affluent de la station d'épuration**

CONSIDÉRANT les débits et charges élevés mesurés à l'affluent de la station d'épuration qui excèdent les valeurs de conception ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'usager majeur connu qui serait raccordé au réseau;

CONSIDÉRANT les questionnements du MAMROT et du MDDEFP par rapport à ces valeurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE METTRE en place un plan d'action afin de tenter de trouver la source de ces écarts;

QUE ce plan d'action prévoit :

- Un échantillonnage à l'affluent de la station couvrant cinq (5) jours (3 jours de semaine et deux jours de fin de semaine) par une firme externe;
- Un mandat d'analyse des données obtenues et des recommandations par une firme externe;
- La présentation de l'ensemble des résultats au MAMROT et au MDDEFP.

14-05-118

21. **Global électromécanique inc. – Réparation d'une pompe et de la station d'épuration du poste principal**

CONSIDÉRANT que Global électromécanique inc. a réparé une pompe et certaines pièces dans la station de pompage du poste principal;

CONSIDÉRANT que le montant de la facture s'élève à 5 940,11 \$ taxes incluses (5 358,14 \$ net);

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-414-00-526 « Entretien matériel – usine » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

14-05-119

22. Développement économique Canada – Demande de subvention pour l'amélioration de la salle communautaire

CONSIDÉRANT que Développement économique Canada présente un nouveau programme d'aide financière, pour les municipalités de moins de 2000 habitants, qui vise à appuyer l'amélioration des salles communautaires existantes;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a comme projet d'améliorer la salle communautaire en 2015;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit désigner une personne autorisée à présenter une demande de subvention dans le cadre de ce programme et l'autoriser à signer tous les documents relatifs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER madame Peggy Péloquin, directrice générale, à présenter la demande d'aide financière et l'autoriser à signer tous les documents relatifs.

14-05-120

23. Entretien ménager Jacques Villiard – Plancher du centre communautaire

CONSIDÉRANT que « Entretien ménager Jacques Villiard » offre ses services pour le décapage complet du plancher de la salle du centre communautaire, la neutralisation du plancher et plusieurs couches de cire;

CONSIDÉRANT que le coût proposé est de 1 285,90 \$ plus les taxes applicables, incluant la main d'œuvre, l'équipement et les produits nécessaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RETENIR les services de M. Jacques Villiard;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-20-522 « Entretien – Centre communautaire » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

24. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

25. AFFAIRES NOUVELLES

Le maire présente la possibilité d'un projet pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques.

26. RAPPORT DES COMITÉS

Messieurs Jean Duhaime et Pascal Théroux, conseillers, donnent rapport de leurs comités respectifs, soit, l'OMH et la régie d'eau ainsi que les loisirs.

14-05-121

27. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 12 MAI 2014

CH #	FURNISSEURS	MONTANT
4497	Accommodeur St-François (Essence - Avril)	273.24
4498	Alarme 2200 (Surveillance 1 an - Bibliothèque)	172.46
4499	Aquatech (Exploitation ouvrages d'eau usée - avril 2014)	845.07
4500	Bell Canada (Téléphones édifices -Mai)	401.94
4501	Buroplus (Fournitures de bureau)	456.34
4502	Buropro Citation (Facturation de copies)	188.32
4503	Réal Cartier chauffage et ventilation (Air climatisé - ctr comm.)	811.64
4504	Compteurs Lecompte inc. (Compteurs d'eau)	1 180.10
4505	Entreprises Clément Forcier inc. (les) (Balai mécanique)	3 983.88
4506	Équipement Raydan (Pièces)	10.82
4507	Fédération Québécoise des Municipalités (Mise à jour code mun.)	204.75
4508	Fonds de l'information foncière (Avis de mutation - Avril)	20.00
4509	GDG Environnement (Insectes piqueurs 30%)	56 263.01
4510	Geneq inc. (Pluviomètre - Usine)	92.80
4511	Global Électro-Mécanique Inc. (Inspection des postes de pompage)	3 190.56
4512	Hydro-Québec (Éclairage public - Avril)	994.96
4513	Journal les 2 Rives (Avis public et appel d'offre)	546.32
4514	Laboratoire d'environnement SM (Analyses d'eaux usées - Avril)	63.98
4515	Laurentide RE/Sources inc. (Collecte de produits non-acceptés)	65.99
4516	MRC Nicolet-Yamaska (Formation éthique - P. Yelle et P. Théroux)	300.00
4517	Nadeau Martine (Remboursement pour Raphaëlle Bélisle)	70.00
4518	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	506.19
4519	Pitney Bowes (Location compteur postal - 1 juin au 31 août 2014)	397.58
4520	Régie incendie Pierreville - St-Francois-du-Lac (Interv. 155 M-V)	1 296.34
4521	Régie de gestion des matières résiduelles (Quote-part - Mai)	810.00
4522	Sayer Richard (Entretien ménager - Avril)	314.00
4523	Télérecharge (Recharge compteur postal)	919.80
4524	Vacuum D.L. Inc (Nettoyage dégrilleur et chambre de compteur)	838.16
4525	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossier)	180.00

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

4526	Piché Paul (Allocation cellulaire - Mai 2014)	25.00
4527	SQAE (Dette capital & intérêt - Village et Paroisse)	8 374.67
4528	Régie de gestion des matières résiduelles (Quote-part - Mai)	12 342.33
4529	Ferme Le Petit Lard inc. (Déneigement chemins d'hiver - 5/5)	15 820.56
4530	Régie incendie Pierreville - St-Francois-du-Lac (Quote-part - Mai)	16 846.75
4531	Ministre des finances (Quote-part 1/2 - Sûreté du Québec)	74 019.00
4532	Industrielle Alliance assurance collective (Ass. collective - Mai)	1 885.70
4533	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau - Avril 2014)	8 038.87
	TOTAL DES CHÈQUES	212 751.13

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH # FOURNISSEURS

4482	Chevaliers de Colomb (Fête Nationale - Sécurité)	600.00
4483	Centre d'action Bénévole (Don - Journée des bénévoles 2014)	150.00
4484	CRECQ (Adhésion 2014)	50.00
4485	Libertevision inc.	9 000.00
4486	Conseil de Bande d'Odanak (Contribution Pow Wow d'Odanak)	200.00
4487	Moisson Mauricie Centre du Québec (Brunch bénéfice 2 billets)	60.00
4488	Micro-Expert (Soutien informatique)	339.18
4489	Ministère Finances-Commission transports Québec (Permis ponton)	269.00
4490	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - Avril)	95.43
4491	Receveur Général du Canada (DAS-Fédérales - Avril 2014)	1 899.93
4492	Ministère du Revenu du Québec (DAS-Provinciales - Avril 2014)	5 023.79
4493	Hydro-Québec (Électricité édifices - Avril)	9 037.40
4494	Lachapelle Ghislaine (Remboursement - Achat de livres)	179.71
4495	Financière Banque Nationale (Intérêt - Aqueduc Lachapelle)	1 837.00
PPA	RREMQ (Cotisation Avril 2014)	1 596.86
4496	Yelle Pierre (Frais de déplacement + 3 billets action bénévoles)	191.12
	TOTAL DES CHÈQUES	30 529.42

DÉBOURSÉS AVRIL 2014

Salaires Avril 2014	19 136.97
TOTAL DES DÉBOURSÉS	19 136.97

Il est proposé par la conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 12 MAI 2014;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2014 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

28. Période de questions

- Dos d'ânes rang de l'Île-Saint-Jean
- Dossier roulotte rue des vignes
- Demande d'un forum de discussions : Parole aux citoyens
- État du pont de l'île-Saint-Jean
- MTQ – Rang Saint-Jean-Baptiste
- Information sur la taxation 2014
- Dossier 320 rue Notre-Dame : Insalubrité

29. Conclusion

14-05-122

30. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par le conseiller Pascal Thérout
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 21h00.

Pierre Yelle
Maire

Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière